ASPQ
ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

coalition poids
québécoise sur la problématique du

Modèle de résolution pour les municipalités

Permettre aux enfants de jouer dans les rues résidentielles et les ruelles en toute sécurité

Les habitudes de vie des familles sont largement influencées par leur environnement. La façon dont les municipalités sont aménagées, les différentes politiques et certains règlements municipaux peuvent influencer la pratique d'activité physique chez les enfants et les adultes. Même si les municipalités ne détiennent pas de responsabilités formelles en matière de santé, leurs décisions peuvent avoir un impact significatif sur le mode de vie des citoyens.

Autoriser le jeu sur certaines voies publiques

Les municipalités ont un rôle de premier plan en matière de développement des loisirs, de sport et d'activité physique sur leur territoire. Selon les recommandations canadiennes, les enfants et les adolescents devraient être actifs au moins 60 minutes par jour[1]. Toutefois, plusieurs d'entre eux sont sédentaires, tant dans leurs loisirs que lors de leurs déplacements. Au cours des dernières années, la condition physique des jeunes s'est détériorée, à tel point qu'un nombre croissant d'entre eux présente des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires et de diabète de type 2. À ce jour, au Québec, un enfant sur quatre souffre d'un surplus de poids[2].

Le jeu libre à l'extérieur, de moins en moins pratiqué dans les sociétés industrialisées, a plusieurs bienfaits sur le développement et la santé globale des enfants. Il s'agit donc bien plus qu'une activité spontanée destinée à s'amuser ou se distraire :

- Les enfants qui jouent dehors sont plus actifs et risquent moins de souffrir d'embonpoint ou d'être obèses[3,4];
- Le jeu à l'extérieur favoriserait la prise de décision, l'évaluation des risques, la résolution de problèmes, les interactions sociales, la créativité, etc.[5]

Si les parcs et cours arrières semblent être les lieux privilégiés pour le jeu libre, cela ne signifie pas que tous les jeunes y ont facilement accès. Les rues résidentielles et les ruelles demeurent une option intéressante, considérant leur proximité et l'absence de temps de déplacement. **D'ailleurs, près de 2/3 des citoyens estiment que les enfants et citoyens devraient avoir le droit de jouer dans les rues et ruelles**[6].

Repenser l'occupation des voies publiques

Un nombre grandissant de voix exprime la volonté de se réapproprier les voies publiques, longtemps dominées par l'automobile. Cette réflexion est essentielle, tout comme l'instauration de mesures à cet effet, pour profiter pleinement de la vie de quartier. Les citoyens recherchent des villes adéquates pour

fonder et élever leurs familles et ce, dans des environnements favorisant la santé. Ainsi, agir pour faciliter le jeu envoie un message positif et accueillant aux familles.

Lorsqu'il est question d'autoriser le jeu sur certaines voies publiques, il est impératif de considérer les paramètres de sécurité : les enfants doivent être en mesure de jouer, dans un contexte où les sources de risque sont fortement réduites. Il a été démontré que les enfants tendent à être plus actifs à l'extérieur dans les rues où le trafic automobile est réduit ou absent[7,8,9]. Pour réduire ce risque, il est essentiel d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation, de nature règlementaire et physique, qui contraignent les conducteurs à réduire la vitesse de leurs véhicules et/ou de changer de chemin. **Près de 90 % des citoyens sont d'avis qu'il faut sécuriser les rues et ruelles en réduisant la vitesse des automobiles et en limitant la circulation**[10]. À cela s'ajoute que de telles mesures contribueraient à réduire le risque d'accident avec les piétons et les cyclistes[11] et à encourager la pratique du transport actif [12].

Il existe divers règlements municipaux, qui découragent ou interdisent le jeu sur les voies publiques. Alors que l'on cherche des solutions pour rendre les jeunes québécois plus actifs, **voici les trois principaux types de règlements municipaux** pouvant empêcher les enfants et leur famille de jouer dans les rues résidentielles et ruelles :

1. Les règlements interdisant certains bruits considérés comme nuisance sonore. La lecture des règlements municipaux permet d'identifier certaines priorités : la tranquillité, « l'ordre public », la « quiétude » et la « paix » sont majoritairement priorisés, et ce, même dans les parcs, où les cris sont parfois interdits.

2. L'interdiction d'entraver la circulation.

3. L'interdiction *explicite* du jeu ou la pratique de sport sur les voies publiques. Ce type de règlement, méconnu, est toutefois répandu dans plusieurs municipalités.

Il existe un modèle de résolution pour les municipalités souhaitant revoir leurs règlements pour permettre aux familles de jouer plus librement dans l'espace public. Ce modèle est accompagné d'un avis juridique, destiné à appuyer cette démarche (voir annexe). Chaque municipalité peut le réutiliser ou l'adapter en fonction de sa réalité et de ses besoins spécifiques.

Rendre les milieux de vie favorables au jeu libre est une action pertinente, cohérente et appréciée des citoyens.

Pour plus d'information, contactez :

Geneviève Guérin, analyste-recherchiste
Association pour la santé publique du Québec
514 528-5811 poste 250
gguerin@aspq.org

Modèle de résolution

PERMETTRE AUX ENFANTS DE JOUER DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES ET RUELLES EN TOUTE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE (nommer la ville) s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes sont de moins en moins actifs et que seuls 13 % des garçons et 6 % des filles, de 5 à 17 ans, atteignent les recommandations de **60 minutes d'activité physique** sur une base quotidienne[13];

CONSIDÉRANT QUE favoriser l'activité physique sur son territoire permet d'offrir un milieu de vie de qualité aux familles, tant sur le plan social que de la santé;

CONSIDÉRANT QUE la pratique régulière d'activité physique renforce la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE, d'un point de vue de santé et de développement de l'enfant, la pratique du jeu libre doit être encouragée et facilitée;

CONSIDÉRANTQUE certaines voies publiques situées dans les quartiers résidentiels peuvent être occupées de différentes manières;

CONSIDÉRANT QUE réduire les risques associés à la circulation automobile encourage la pratique d'activité physique chez les jeunes, en plus d'améliorer la qualité de vie de toute la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le bien-être des familles est au cœur des priorités de la ville/municipalité;

Il est proposé par _____, appuyé par_____ et (unanimement résolu ou résolu à la majorité) que :

La ville/municipalité de (nom de la municipalité) s'engage à revoir ses règlements* pour permettre aux jeunes de jouer librement dans les rues résidentielles et ses ruelles et prévoir des mesures d'apaisement de la circulation pour la sécurité de tous les utilisateurs.

* Un avis juridique est disponible en annexe pour accompagner la révision des règlements.

Pour aller plus loin :

Installer des panneaux ou publier une cartographie indiquant les rues où les citoyens peuvent jouer librement.

Références

[1] Canadian Society for Exercise Physiology (2015). *Canadian Physical Activity Guidelines and Canadian Sedentary Behaviour Guidelines.* Repéré en ligne le 4 août 2015 au http://www.csep.ca/english/view.asp?x=949

[2] Tjepkema, M. et M. Shields (2005). *Obésité mesurée : obésité chez les adultes au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, produit no 82-620-MWF20050001, 35 pages. Repéré en ligne le 4 août 2015 au http://www.statcan.gc.ca/pub/82-620-m/2005001/article/adults-adultes/8060-fra.htm

[3] Burdette, Hillary et al. (2006). « Resurrecting Free Play in Young Children : Looking Beyond Fitness and Fatness to Attention, Affiliation and Affect ». *Arch Pediatr Adolesc Med*, vol. 159, p. 46-50.

[4] Demers, Marie et Lucie Lapierre (mars 2012). *Québec en forme.* « Le jeu libre à l'extérieur comme élément indispensable au développement des jeunes ». Repéré en ligne le 30 avril 2015 au http://www.quebecenforme.org/media/103601/09_faits_saillants_de_la_recherche.pdf

[5] Ginsburg, K. R. et al. (janvier 2007) « The Importance of Play in Promoting Healthy Child Development and Maintaining Strong parent-Child Bonds ». *PEDIATRICS*, vol. 119, no. 1, p. 182-190.

[6] Sondage omnibus web effectué par Ipsos, pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, auprès d'un échantillon de 1000 répondants francophones et anglophones, âgés de 18 ans et plus (du 27 au 30 avril 2015).

[7] Alexander, S. A., K. L. Frohlich et C. Frusco (2012). "Playing for Health? Revisiting promotion to examine the emerging public health position on children's play". *Health Promotion International*, vol. 29, no. 1, p. 155-164.

[8] Hochschild Jr, T. R. (2012). « Cul-de-sac kids ». *Childhood*, vol. 20, no. 2, p. 229-243.

[9] Holt. N.L. (2008). "Neighborhood and developmental differences in children's perceptions of opportunities for play and physical activity". *Health & Place*, vol. 14, p. 11.

[10] Sondage omnibus web effectué par Ipsos, pour le compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, auprès d'un échantillon de 1000 répondants francophones et anglophones, âgés de 18 ans et plus (du 27 au 30 avril 2015).

[11] Committee on Environment Health (juin 2009). "The Built Environment: Designing Communities to Promote Physical Activity in Children". *PEDIATRICS*, vol. 123, no. 6, p. 1591-1598.

[12] Villanueva, K. et al. (2012). "Where Do Children Travel to and What local Opportunities Are Available? The Relationship Between Neighborhood Destinations and Children's Independent Mobility". *Environment & Behavior*, vol. 45, no. 6, p. 479-705.

[13] Statistique Canada (2015). *Activité physique directement mesurée chez les enfants et les jeunes, 2012 et 2013*. Repéré en ligne le 28 juin 2015 au http://www.statcan.gc.ca/pub/82-625-x/2015001/article/14136-fra.htm.